

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

OBJET : Modification partielle des membres du Bureau syndical

L'an Deux Mille vingt-quatre, le mercredi 11 décembre à dix heures trente minute, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Étaient PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Gérard LARRAT, Any BARTHÈS, Laurence GASC, Magali BARDOU, Pascal VALLIÈRE, Michel PROUST, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Tamara RIVEL, Hervé BARO, François MOURAD, Franck DOUCET, Christophe ROBERT

EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Isabelle CHÉSA (suppléée par Any BARTHÈS), Régis BANQUET, Magali ARNAUD, Catherine BOSSIS, Benjamin ASSIÉ, Didier ALDEBERT, Maria CONQUET (suppléée par François MOURAD), Marie LAVANDIER, Laurent ALBERTI (suppléé par Christophe ROBERT)

Benjamin ASSIÉ donne pouvoir à Alain COSTE
Marie LAVANDIER donne pouvoir à Franck DOUCET

ABSENTS : Madame Adeline RABATÉ

SECRETARIAT DE SEANCE : Magali BARDOU

VU l'article L.5211-10 du CGCT relatif à la composition du bureau des structures intercommunales ;

VU l'arrêté préfectoral n°DLC/BCLI-2021-011 du 2 décembre 2021 relatif à la modification des statuts du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne et notamment l'article 10 définissant la composition du bureau de la manière suivante :

- Un Président
- Quatre Vice-Présidents
- Un autre membre de l'organe délibérant

CONSIDERANT le renouvellement de la présidence du CMN et de l'Administrateur du Château et Remparts de la cité de Carcassonne ;

CONSIDERANT que chaque membre du Syndicat Mixte doit être au moins représenté dans le Bureau,

CONSIDERANT la candidature de M. Franck DOUCET comme représentant du CMN ;

Il convient de procéder par vote à la modification partielle des membres du Bureau syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne.

Il est proposé au Comité syndical de procéder à l'élection des membres du bureau du CMN par scrutin secret.

Pour rappel membres du bureau actuel (Délibération n°20-2021 du 09/12/2021) :

Fonction	Membre	Collectivité
Président	Gérard LARRAT	Président du SMGS/Maire de Carcassonne
1 ^{er} Vice-Président	Alain COSTE	Conseil Régional d'Occitanie
2 ^{ème} Vice-Président	Hervé BARO	Conseil Départemental de l'Aude
3 ^{ème} Vice-Président	Régis BANQUET	Carcassonne Agglomération
4 ^{ème} Vice-Président	Philippe BELAVAL Représenté par M. Christophe VARENNES (administrateur)	Président du CMN
Autre membre	Tamara RIVEL	Conseil départemental de l'Aude

Est élu dans les formes et les conditions du CGCT :

M. Franck DOUCET 4^{ème} Vice-président pour le **Centre des Monuments Nationaux**

Les membres du Bureau syndical sont les suivants :

Fonction	Membre	Collectivité
Président	Gérard LARRAT	Président du SMGS/Maire de Carcassonne
1 ^{er} Vice-Président	Alain COSTE	Conseil Régional d'Occitanie
2 ^{ème} Vice-Président	Hervé BARO	Conseil Départemental de l'Aude
3 ^{ème} Vice-Président	Régis BANQUET	Carcassonne Agglomération
4 ^{ème} Vice-Président	Franck DOUCET	Administrateur du Château et Remparts de la cité de Carcassonne
Autre membre	Tamara RIVEL	Conseil Départemental de l'Aude

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 18/12/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Gérard LARRAT

Publication par affichage le : 19/12/2024

Le Président

Gérard LARRAT



M. Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).